

Politique qualité de SGS ICS

La présente politique complète la politique d'intégrité du groupe SGS consultable ci-après : <https://www.sgsgroup.fr/fr-fr/our-company/compliance-and-integrity/integrity-at-sgs>

Elle fait référence au code d'intégrité du groupe SGS accessible en cliquant sur ce lien : <https://www.sgsgroup.fr/fr-fr/our-company/compliance-and-integrity/code-of-integrity>

Je soussigné, président de SGS ICS, déclare mettre en œuvre, en toutes circonstances, une politique qualité qui permet de développer et de maintenir un haut niveau de certification.

La notoriété des marques de certification de SGS ICS est liée à la capacité de la société à délivrer des services aptes à répondre aux besoins de ses clients, en conformité avec les exigences des normes d'accréditation.

Cette politique vise à garantir la qualité des services fournis aux clients, demandeurs et aux licenciés. La président de SGS ICS s'engage à :

- garantir **l'impartialité du fonctionnement de SGS ICS** par une réévaluation régulière de nos dispositions relatives à la prévention de conflits d'intérêt et par la consultation de parties intéressées par la préservation de l'impartialité.
- garantir **la confidentialité** de toute information obtenue dans le cadre de l'activité, à tous les niveaux de l'organisation,
- mettre en œuvre les moyens permettant de veiller de façon permanente à la prévention et à la bonne gestion des conflits d'intérêt de toutes natures pouvant survenir tout au long des processus de certification,
- adopter des procédures garantissant la **qualification du personnel** et **l'amélioration des compétences** et veiller à leur application,
- mettre en œuvre des **procédures de fonctionnement non discriminatoires** permettant l'accès aux services de SGS ICS à toute société, organisme ou personne à l'exception des cas de non-accès définis dans le manuel qualité,
- veiller à ce que **des représentants de toutes les parties concernées** par les prestations des référentiels ou cahiers des charges de certification **soient consultés** dans le cadre de leur validation,
- accorder les certificats de conformité sur la base de normes, de référentiels ou de cahiers des charges reconnus aux niveaux national et/ou international. Pour la marque de certification de conformité QUALICERT, ne délivrer de certificats ou de marques de conformité que sur la base de référentiels comportant des caractéristiques **significatives, objectives, mesurables et traçables**,
- faire appliquer les dispositions du système qualité et **mettre en œuvre les moyens nécessaires**.
- Dans le cadre de la certification de denrées alimentaires et des services pour lesquels il existe une norme nationale ou internationale certifiable et en dehors du cas spécifique de mandatement, à accorder le certificat sur la base d'un cahier des charges ou d'un référentiel :
 - qui contient tous les éléments qualitatifs recensés dans la norme,
 - qui ne prévoit pas, pour l'une ou plusieurs des caractéristiques certifiées, un niveau de qualité plus faible que celui défini dans la norme, sauf cas particulier justifié par une évolution des connaissances non encore prise en compte lors de l'élaboration de la norme,
 - qui contient des spécifications qualitatives complémentaires.
- Promouvoir et travailler à la **digitalisation des activités** afin de concentrer les compétences du personnel sur des missions à plus fortes valeurs ajoutées.

L'application de cette politique est concrétisée par des **objectifs définis chaque année**. Ces objectifs font l'objet d'un suivi.

Afin d'appliquer efficacement cette politique, SGS ICS a établi un système de management de la qualité documenté, décrit dans le manuel qualité qui reprend et détaille les principes énoncés ci-dessus.

Le président de SGS ICS délègue à ses directeurs, pour ce qui concerne leur domaine de compétences, la responsabilité de la mise en œuvre du système qualité. Il nomme un responsable qualité qui s'assure de cette mise en œuvre.

SGS ICS assume la responsabilité pleine et entière de toutes les décisions liées au refus, à l'octroi, au maintien, à l'extension, à la suspension ou au retrait des certificats.

Président de SGS International Certifications France
Organisme de certification du Groupe SGS
Le 01/04/2025
A : Arcueil